

Assemblée Générale des adhérents au Plan Groupama Retraite Active – PERP

18 JUIN 2025

Procès-verbal

Membres du Comité de Surveillance :

Roland JOLIVOT, Président
Pascale GAUTHIER
Claude NECTOUX
Claude VERCASSON

Participaient également :

Ancelin CHAISE, Responsable Actuariat Retraite Individuelle
Frédéric BERNHEIM, Candidat au poste d'Administrateur
Chantal COLOMBIER, Responsable des relations avec les Associations, Groupama Gan Vie
Pierre GROLLEAU, Candidat au poste d'Administrateur
Estelle POCHAT, Administratrice et membre du Comité de surveillance du PERIN
Vincent ROUHIER, Expert-comptable de l'Association
Nathalie SALVI, Chargée des relations avec les Associations, Groupama Gan Vie
Éric SCHOTT, Chargé des relations avec les Associations, Groupama Gan Vie

ORDRE DU JOUR

I. Approbation des comptes 2024 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan3

II. Approbation du budget prévisionnel pour 20265

III. Élection de membres du Comité de surveillance6

IV. Pouvoirs pour formalités7

V. Questions diverses7

La séance est ouverte à 11 heures 30, sous la présidence de Roland JOLIVOT.

Roland JOLIVOT

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir l'Assemblée générale du Plan Groupama Retraite Active.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour soumettre à votre approbation les comptes 2024 du Plan Groupama Retraite Active, le budget prévisionnel 2026 du Plan Groupama Retraite Active et l'élection de membres du Comité de surveillance.

Selon l'article 31 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1 000 adhérents au plan ou 1/30^e des adhérents est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans aucune condition de quorum. Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

Pour la présente Assemblée générale, 6 077 adhérents ont été convoqués. 120 adhérents ont donné pouvoir au Président, et deux adhérents sont présents.

Le quorum n'étant pas atteint sur 1^{ère} convocation (1 000 adhérents ou 1/30^{ème} des adhérents, soit 203 adhérents), l'Assemblée générale cesse immédiatement pour se réunir sur 2^{ème} convocation.

L'Assemblée générale sur première convocation est close à 11 heures 35.

L'Assemblée générale sur deuxième convocation est ouverte à 11 heures 45.

Roland JOLIVOT

Aucune condition de quorum n'étant nécessaire, cette nouvelle Assemblée générale peut valablement délibérer

L'ordre du jour de la présente réunion n'appelant aucun commentaire, je cède la parole à Ancelin CHAISE.

I. Approbation des comptes 2024 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan

Ancelin CHAISE

Voici une version condensée du rapport détaillé transmis et présenté au premier trimestre.

Les primes et les prestations payées figurent sur les deux premières lignes et sont comparables à l'année précédente. Ce plan est, sans surprise, en décroissance régulière de quelques millions d'euros par an, mais parvient à maintenir sa volumétrie totale, notamment grâce aux plus-values réalisées en 2024 sur la partie Unités de compte (UC) et placements en euros. Même avec 3 millions d'euros de prestations de plus que de primes, le volume des provisions ne baisse que de 1,57 million d'euros. Les frais d'acquisition et d'administration sont conformes à ceux prévus au plan, sans spécificité particulière. La participation aux résultats au titre de 2024 s'élève à près de 900 000 euros.

Au niveau du bilan, les provisions techniques diminuent d'année en année. Nous sommes sur un total d'un peu moins de 80 millions d'euros de provisions, représentées presque intégralement par

les placements, dont une partie est isolée pour les UC. C'est une contrainte comptable réglementaire. Pour le reste des placements, le canton PERP concerne Groupama Retraite Active et il reste 5 millions d'euros de capitaux propres sur ce canton. Les autres dettes/actifs concernent notamment des actes de comptabilité de fin d'année, d'abord estimés puis remplacés par des actes réels au 1^{er} janvier.

Notre structure d'actifs permet d'assurer une certaine diversification. Nous sommes principalement orientés sur de l'obligation, avec une partie crédit (notamment dette d'entreprises) représentant la moitié du portefeuille, complétée par 30 % d'obligations souveraines (dette France et autres). Au 31/12/2024, nous sommes en moins-value sur la partie obligataire, conséquence logique de la hausse des taux et de nos investissements sur des durations élevées. La partie actions, qui représente moins de 8 % du portefeuille, affiche de meilleures performances. Notre poche de trésorerie reste importante, même si nous avons des plans de réinvestissement obligataires, les taux actuels nous paraissant intéressants, tant en souverain qu'en crédit, avec des rendements attractifs en corporate pour des niveaux de risques acceptables. Au 31/12/2024, nous sommes néanmoins encore à près de 10 % de trésorerie.

Roland JOLIVOT

Le Comité de surveillance a suivi les préconisations de l'assureur concernant le réinvestissement des placements arrivant à terme, tout en maintenant une poche de trésorerie de sécurité constante.

Notre Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte et associés ont émis l'opinion suivante : « *En notre qualité de commissaire aux comptes (...), nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du PERP à la fin de cet exercice.* »

Je précise que c'est l'auditeur du Groupe qui officie en tant que Commissaires aux comptes et que cette prestation n'est pas facturée à l'Association.

Chantal COLOMBIER

Un Commissaire aux comptes est également chargé de valider les comptes de l'association.

Avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan au 31 décembre 2024

Ancelin CHAISE

S'agissant de Groupama Retraite Active PERP, les principaux supports en Unités de Compte sont les suivants :

- Groupama Horizon Obligations Monde,
- Groupama Horizon Actions Monde,
- Groupama Horizon Actions Europe,
- Groupama Actions Retraite,
- Groupama Gan Pierre,

et un support en euros, Groupama Retraite Euros.

Les cinq modes de gestion historiques sont inchangés : gestion libre, gestion à horizon, gestion PERP, gestion Euros (plus commercialisé depuis le 10/04/2017), et gestion Planifiée (plus commercialisé depuis le 10/04/2017).

Les performances 2024 sont les suivantes :

- Groupama Actions Retraite : 7,66 %
- Groupama Horizon Obligations Monde 0,34 %
- Groupama Horizon Actions Europe 5,76 %
- Groupama Horizon Actions Monde 19,39 %
- Groupama Gan Pierre – 1,38 %.

Les performances 2024 ont été très bonnes, excepté pour l'immobilier légèrement en retrait. La performance des actions a contribué significativement à la performance globale de la poche UC, avec environ 1,5 à 2 millions d'euros de performance pour 17 millions d'encours. La revalorisation du fonds euros se fait sur la base d'un taux de participation aux bénéfices maintenu à 2,5 %, permettant d'écouler la richesse du fonds à moyen terme.

Contrairement au PERIN, nous sommes sur un portefeuille en run-off, sans nouvelles souscriptions, avec une perte d'environ 500 contrats par an depuis la clôture du PERP. Nous comptons un demi-millier de rentes en service, ce qui constitue un matelas intéressant sur le fonds euros avec une durée plus longue que les actifs actuels. Concernant les prestations, nous observons quelques décès, quelques rachats et surtout des transferts sortants importants. Au niveau du terme, les sorties peuvent se faire en rente ou à 20 % de capital, mais ce pourcentage peut atteindre 100 % pour les rentes faibles à la demande de l'assuré. Actuellement, le taux de sorties en capital du PERP est plutôt de l'ordre de 80 %. La durée des cotisants tend à prendre fin au moment de la liquidation. Nous sommes en ligne avec 2024 pour ce qui concerne les cotisations et prestations, ce qui est rassurant quant à nos besoins de trésorerie. Nous sortons de la période d'incertitude des premières années, quand il était difficile d'évaluer les transferts vers les PERIN. La tendance est désormais à la stabilisation, nous n'avons donc plus besoin de maintenir une poche de trésorerie trop importante.

Les frais prélevés au titre du plan sont essentiellement constitués de frais de gestion prélevés sur encours euros/UC, ainsi que de frais d'acquisition (sur les primes) et de frais d'arrérages (sur la partie rente).

Avis du Comité sur les grandes orientations de la politique de placement décidées par l'entreprise d'assurance.

Roland JOLIVOT

Lors du Comité de Surveillance du 15 novembre 2023, le solde prévisionnel des flux techniques et financiers ne faisait pas apparaître de sommes à réinvestir. Les membres du Comité de surveillance en avaient pris acte. Au cours de l'année 2024, 3 millions d'euros ont finalement été investis en titres obligataires d'Etat au taux de rendement moyen de 3,07 %.

Première résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du Plan « Groupama Retraite Active » pour l'exercice 2024 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes. ».

La première résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

II. Approbation du budget prévisionnel pour 2026

Vincent ROUHIER

Le budget est présenté en trois colonnes : 2025 voté, 2025 actualisé, et budget 2026 proposé au vote. Nous constatons une très forte stabilité entre le budget voté et le budget actualisé pour 2025. Pour 2026, compte tenu de l'arrêt de la commercialisation du plan, nos seules ressources

proviennent du prélèvement sur les actifs, calibré au mieux en fonction des charges. Nous proposons de maintenir à 15 000 euros le prélèvement sur les actifs pour 2026.

Les emplois sont en légère augmentation en raison de l'inflation et des frais de convocation des adhérents. La trésorerie finale devrait rester positive de 15 652 euros, en diminution de quelques milliers d'euros par rapport à l'année précédente.

Roland JOLIVOT

Nous disposons de 14 000 euros de provision pour le financement d'une étude actuarielle. Ce type d'étude coûte généralement de 25 000 à 35 000 euros selon la qualité du prestataire. Nous avons l'habitude de provisionner 1 500 euros par an, nous l'avons fait jusqu'en 2016. Le montant actuellement provisionné semble aujourd'hui suffisant. Nous n'avons pas lieu de reprendre cette provision ni de diminuer notre niveau de contrôle et d'exigence vis-à-vis de l'assureur, sachant que la qualité de la gestion a été satisfaisante en 2024, sans réclamations majeures.

Deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2026, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 — 1° des statuts, autorise le Comité de surveillance à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros. ».

Roland JOLIVOT

Nous n'avons jamais mis en œuvre cette autorisation et ne comptons pas davantage le faire cette année, mais cette résolution reste nécessaire.

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

III. Élection de membres du comité de surveillance

Roland JOLIVOT

Nous passons maintenant à l'élection d'un membre du Comité de surveillance. Y a-t-il une demande de scrutin secret ? Si personne ne le demande, nous voterons donc à main levée.

Troisième résolution :

« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance de Monsieur Pierre BEAUMIN, ancien Directeur de société d'assurance vie, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Monsieur BEAUMIN ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire du contrat d'assurance de groupe et ne reçoit ni n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme. »

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Roland JOLIVOT

Pour la prochaine résolution je cède la parole à Pascale GAUTHIER.

Pascale GAUTHIER

Je suis associée d'un cabinet de conseil en retraite. Mon mandat est arrivé à son terme et je sou mets à nouveau ma candidature. Je ne détiens aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance et je ne reçois ni n'ai reçu au cours de l'année passée aucune rétribution de la part de cet organisme.

Quatrième résolution :

« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance de Madame Pascale GAUTHIER, Associée d'un Cabinet de Conseil en Retraite, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Madame GAUTHIER ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire du contrat d'assurance de groupe et ne reçoit ni n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme. »

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

IV. Pouvoirs pour formalitésCinquième Résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

Roland JOLIVOT

D'une façon générale, cette délégation me permet de faire le nécessaire.

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

V. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

Roland JOLIVOT

Je vous encourage à consulter le site www.aperia-asso.fr afin d'obtenir toutes informations relatives à l'Association. Vous y trouverez prochainement le compte-rendu de cette Assemblée générale.

La séance est levée à 12 heures 30.